

# FORMULAIRE A



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

## ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS IMPLIQUES DANS LA CIRCULATION, EN OCCITANIE, DE BOIS DE PLATANE PROVENANT DE COMMUNES INDEMNES (1) DE CHANCRE COLORE DU PLATANE / ANNEE .....

(Directive 2000/29/CE - Arrêtés ministériels du 24/05/2006 et du 22/12/2015, et arrêté préfectoral de lutte)

A compléter intégralement et à retourner à la DRAAF-SRAL, en début de chaque année civile (au plus tard le 31 janvier) à :

DRAAF-SRAL  
Maison de l'Agriculture  
Place Chaptal – CS 70039  
34060 MONTPELLIER CEDEX 02  
pour les entreprises du Gard, de l'Hérault, ou de la  
Lozère

DRAAF-SRAL  
Plaine de Mayrevielle  
Chemin de la Jasso  
11000 CARCASSONNE  
pour les entreprises de l'Aude ou des Pyrénées  
Orientales

DRAAF-SRAL  
Cité Administrative - Bât. E - Bd Armand Duportal -  
31074 TOULOUSE CEDEX  
pour les entreprises des autres départements de la  
région

ETABLISSEMENT (Coordonnées) :		N° d'immatriculation à la DRAAF-SRAL (2) : (obligatoire pour la circulation du bois de platane)
Mail – Tél - fax :		
N° SIREN / SIRET :		
<b>ORIGINE GEOGRAPHIQUE DU BOIS DE PLATANE</b> (plusieurs choix possibles)	Hors région Occitanie (préciser dépts) <input type="checkbox"/> ..... Région Occitanie (préciser dépts) <input type="checkbox"/> .....	
<b>DESTINATION GEOGRAPHIQUE DU BOIS DE PLATANE</b> (plusieurs choix possibles)	Hors région Occitanie (préciser dépts) <input type="checkbox"/> ..... Région Occitanie (préciser dépts) <input type="checkbox"/> .....	
Immatriculations des camions de transport du bois :		

**ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT :**

M. ...., responsable de l'établissement, .....reconnait avoir pris connaissance des 4 engagements ci-dessous et les mettre en oeuvre, sans préjudice des autres obligations réglementaires :

- 1) Respect des **mesures de prophylaxie**, lors des chantiers sur ou à proximité de platanes, prévues par l'arrêté ministériel du 22/12/2015 – article 8.
- 2) **Qualification du personnel** de l'établissement en charge des chantiers pour la reconnaissance des symptômes de chancre coloré (Cf. site internet Draaf ou formations spécifiques).
- 3) Respect des mesures prévues par l'arrêté ministériel du 22/12/2015 – article 3 concernant le **signallement obligatoire** à la DRAAF-SRAL de tout arbre mort ou dépérissant, présentant des **symptômes suspects vis-à-vis du chancre coloré**.
- 4) **Apposition du Passeport phytosanitaire européen** (PPE auto-imprimé – modèle disponible sur le site internet Draaf) sur les documents de transport du bois. *Le modèle de PPE édité par l'entreprise doit être obligatoirement validé par la DRAAF- SRAL (joindre un exemplaire à ce formulaire)*

**Par ailleurs, j'atteste que le bois concerné par ce formulaire provient exclusivement de communes non contaminées par le chancre coloré du platane (3).**

Date : ..... Signature et tampon :

*Partie réservée à la DRAAF-SRAL :*

N° d'immatriculation valide ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Déclaration d'activité complétée ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
Modèle d'auto édition du Passeport phytosanitaire européen (PPE) conforme ?						
OUI <input type="checkbox"/>						NON <input type="checkbox"/>
<b>Autorisation de circulation du bois accordée – ANNEE .....</b> ? OUI <input type="checkbox"/>						NON <input type="checkbox"/>
Commentaire : .....						
Date :	Nom / Prénom :		Signature et tampon :			

## **FORMULAIRE A**

- (1) Commune indemne = commune non citée dans la liste des communes constituant les zones délimitées du chancre coloré du platane (consulter l'arrêté préfectoral concerné et le service en charge de la protection des végétaux en cas de doute).

***Rappel : La circulation du bois de platane provenant de zones infectées par le chancre coloré est interdite, sauf sur présentation préalable systématique d'une attestation de traitement des bois à la chaleur + marquage KD (directive 2000/29/CE annexe IV partie A chapitre II Point 2).***

***Pour le bois de platane provenant de zones non infectées des communes contaminées, se reporter au formulaire B de déclaration d'intervention en zone délimitée.***

- (2) Pour un nouvel établissement, retourner à la DRAAF-SRAL le formulaire de demande d'immatriculation, disponible sur le site internet de la DRAAF : [http:// draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/ALIMENTATION/Chancre-colo-re-du-platane](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/ALIMENTATION/Chancre-colo-re-du-platane).
- (3) Les données actualisées sont disponibles auprès de la DRAAF-SRAL